



INFO SOLDE



JANVIER 2017

Pour toute question sur votre solde,
contactez la cellule solde assistance :
Par téléphone : **0800 00 69 50**
Par mail : solde.assistance.fct@intradef.gouv.fr

Quelles sont les indemnités perçues en 2016 qui ne seront pas imposées ?

Une mesure a été adoptée en fin d'année 2016 en faveur des militaires, dans le cadre des opérations engagées ou renforcées après les attentats de 2015.

Elle prévoit de ne pas imposer les indemnités versées après le 1^{er} janvier 2016 au titre de leur participation aux opérations visant à la défense de la souveraineté de la France et à la préservation de l'intégrité de son territoire, engagées ou renforcées à la suite des attentats commis sur le territoire national en 2015.

Référence :

Loi n°2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017, publiée au JO du 30 décembre 2016.

Quelles informations trouver sur l'espace Intradef RH-Solde ?

L'espace RH solde rassemble toutes les informations relatives à la solde. Il offre la possibilité de consulter tous les bulletins Info Solde ainsi que toutes les synthèses des réunions du Groupe utilisateurs solde.

Il comprend également le guide de «La solde pour tous», ainsi que des foires aux questions faisant l'objet de mises à jour régulières.

Il propose des liens vers les espaces RH des armées et vers le simulateur de solde Pic@ssso, sur le site Intradef du Service du commissariat des armées (SCA).

L'espace RH Solde présente en outre le projet Source Solde, dont la conduite a été confiée à la Direction générale de l'armement (DGA) et à la Direction des ressources humaines du ministère de la Défense (DRH-MD).

Espace RH-solde > portail.sga.defense.gouv.fr/espace-rhsolde

«Retrouvez chaque mois toutes les informations relatives à votre solde»

INFOS IMPORTANTES

Les bulletins de solde et de paie accessibles depuis Internet dès 2017

Véritable coffre-fort électronique, l'espace numérique sécurisé de l'agent public (ENSAP), permettra à tous les personnels civils et militaires de la défense d'accéder aux documents relatifs à leur rémunération et à leur retraite depuis Internet, de manière privative et totalement sécurisée.

La Marine nationale sera la première à bénéficier de ce service à compter du 1^{er} mars 2017. Les populations militaires et civiles restantes rejoindront le dispositif ENSAP dans les mêmes conditions à l'automne 2017. La fin du bulletin de paie et de solde papier est programmée un an plus tard, à l'automne 2018.

- › **L'espace «Ma rémunération»** vous permettra d'accéder à vos bulletins de solde (BMS) et de paie depuis décembre 2016, ainsi que les attestations fiscales (AF) de l'exercice 2016.
- › **L'espace «Ma retraite»** vous donnera accès au compte Individuel Retraite (CIR) à compter de septembre 2017.

Où trouver l'information ?

Pour toute question relative à votre solde, vous pouvez vous adresser à tout moment à :

1. Votre correspondant RH de proximité
2. La cellule solde assistance - numéro vert : **0800 00 69 50**
3. La boîte mail de la cellule solde assistance : **solde.assistance.fct@intradef.gouv.fr**

INTRADEF

Espace RH-solde > portail.sga.defense.gouv.fr/espace-rhsolde

DRHAT > portail-drhat.intradef.gouv.fr/DRHAT/solde-et-pension/actualites/l-actualite-solde

Marine > portail-rh-marine.intradef.gouv.fr/index.php/solde-indemnite

Air > portail-drhaa.intradef.gouv.fr

INTERNET

www.defense.gouv.fr/familles/votre-espace/votre-solde



INFO SOLDE

SECRETARIAT GENERAL POUR L'ADMINISTRATION
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DU MINISTERE DE LA DEFENSE
SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES

ARMÉE DE TERRE
ARMÉE DE L'AIR
MARINE NATIONALE
SERVICE DE SANTÉ DES ARMÉES